

Économie et Statistique

Sommaire d'Économie et Statistique

BILAN FORMATION-EMPLOI (II)

FORMATION ET QUALITÉ DES EMPLOIS OCCUPÉS

Retour sur la relation formation-emploi

Marc Gurgand et Jérôme Gautié - PSE Jourdan, Université Paris I

Après le bac professionnel ou technologique : la poursuite d'études jusqu'à bac + 2 et sa rentabilité salariale en début de vie active

Le bénéfice salarial que les bacheliers professionnels et technologiques peuvent retirer de la poursuite de leurs études dépend de leurs caractéristiques individuelles, de la valorisation salariale de ces caractéristiques et de leur risque d'échec au diplôme de bac + 2, compte tenu de ces attributs.

Stéphanie Moullet - Ministère de la Santé et des Solidarités (DREES)

La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers

L'expérience professionnelle et la pratique sont souvent plus déterminant que la spécialité de formation pour exercer un métier.

Olivier Chardon - Département Métiers et Qualification la Dares - Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement

Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial

Pour accéder à un emploi stable, certains jeunes acceptent des emplois faiblement rémunérés par rapport à leur diplôme. Plus d'un bachelier ou diplômés de l'enseignement supérieur sur dix est ainsi confronté à un déclassement permanent au cours des trois années consécutives à la fin de ses études.

Emmanuelle Nauze-Fichet - Ministère de la Santé et des Solidarités (DREES) et Magda Tomasini - CNAF

Peut-on encore occuper des emplois qualifiés après un CAP ou un BEP ?

Avoir obtenu le diplôme que l'on a préparé ou avoir suivi une filière d'apprentissage plutôt que le lycée professionnel sont des atouts pour accéder à un emploi qualifié.

Liliane Bonnal - Grémaq, Université Toulouse I, Pascal Favard - OTELO, ULR et Sylvie Mendès-Clément - UNEDIC

Trajectoires précaires d'emploi et formation continue

Parmi les personnes les plus exposées à la précarité de l'emploi, seuls les bénéficiaires de stages et de contrats aidés ou en emploi temporaire de la Fonction publique ont autant de chances que les bénéficiaires d'une situation stable d'accéder à la formation continue.

Coralie Perez - CÉREQ et Gwenaëlle Thomas - Insee

Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes

Entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, les conditions de l'insertion des jeunes se sont dégradées, alors que le recours aux emplois courts (CDD, intérim) se développait. En outre, les inégalités dans l'accès à l'emploi se sont creusées entre les diplômés et les non-diplômés.

Pauline Givord - Insee

De la spécialité de formation au métier : cas du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration-alimentation et du commerce

L'accès des jeunes à un métier ne dépend pas que de la formation initiale : interviennent aussi les attributs socio-démographiques, la région de travail, l'expérience antérieure et la formation continue. Les jeunes sans formation directement liée au métier sont plus exposés aux contrats courts.

Frédéric Lainé - Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations (Carif)

Au sommaire de ce numéro

Après le bac professionnel ou technologique : la poursuite d'études jusqu'à bac + 2 et sa rentabilité salariale en début de vie active

Le rendement salarial que les bacheliers professionnels et technologiques peuvent attendre de la poursuite de leurs études dépend de leur réussite, incertaine, au diplôme de niveau bac + 2. Le calcul de ce rendement est fondé sur le supplément de salaire que pourraient escompter ces bacheliers, compte tenu de leurs caractéristiques individuelles, s'ils poursuivaient leurs études en cas de réussite au niveau du diplôme bac + 2, ou sans obtenir de titre plus élevé.

En tenant exclusivement compte de l'incertitude liée au risque d'échec au diplôme et au risque de chômage, les bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études peuvent espérer après trois ans de vie active un supplément moyen de salaire de 5,6 % relativement à ceux qui arrêtent leur formation initiale au bac, de + 10,6 % pour les bacheliers technologiques.

Néanmoins, pour ces derniers, les caractéristiques des deux groupes (arrêt des études ou poursuite avec succès) diffèrent, et de ce fait une simulation de la poursuite d'études pour les simples bacheliers ne leur attribue qu'un gain de 3,2 % en cas de succès au diplôme de bac + 2.

Le rendement simulé de la poursuite d'études diplômantes par les bacheliers sortant immédiatement après leur réussite au bac professionnel est, en revanche, du même ordre de grandeur que celui obtenu par ceux qui ont effectivement poursuivi et réussi au niveau bac + 2 (autour de 13 %). L'avantage retiré de la poursuite d'études tiendrait alors essentiellement à une meilleure rémunération des caractéristiques individuelles analogues à celles de ceux qui ont effectivement poursuivi et réussi au niveau bac + 2. Les bacheliers professionnels qui n'ont pas poursuivi au-delà auraient pu avoir intérêt à le faire, et ce même dans le cas d'un cursus non sanctionné par un diplôme (le rendement serait alors de 5,2 %).

Ces résultats reposent néanmoins sur l'hypothèse que les informations disponibles suffisent pour caractériser l'homogénéité ou la dissemblance des populations étudiées.

La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers

Une formation ne donne pas systématiquement accès aux métiers ou aux emplois auxquels elle est censée préparer. Cela tient à la fois à des dysfonctionnements du marché du travail et à la diversité des modes d'acquisition des compétences, de la formation « diplômante » à la formation « sur le terrain ».

Pour un emploi sur trois environ, la profession est étroitement liée à la spécialité de formation. Leur accès est parfois réglementé par la possession du diplôme (médecins ou professionnels du droit). Ce sont aussi des métiers traditionnels historiquement liés à l'artisanat (menuisiers, plombiers, boulangers) ou des emplois exigeant des compétences techniques spécifiques (ouvriers de la réparation automobile ou employés de comptabilité).

À l'opposé, environ un tiers des emplois demande des compétences relevant peu de la formation. Certains offrent des opportunités de changement de carrière en cours de vie professionnelle, d'autres permettent une insertion en emploi à des jeunes peu diplômés.

Mais le plus souvent, les différents modes d'acquisition de compétences coexistent au sein d'un même métier. L'appréciation du lien entre métier et formation est alors relativement partagée. Dans les grandes entreprises par exemple, des salariés expérimentés ayant bénéficié d'une promotion interne peuvent ainsi côtoyer des jeunes recrutés sur des spécialités de formation bien déterminées.

Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial

Au cours de l'année 1998, 742 000 jeunes ont quitté pour la première fois le système éducatif. Trois ans après, 82,4 % d'entre eux travaillent, 9,2 % sont au chômage et 8,4 % sont inactifs. Entre ces deux dates, toutefois, près de la moitié des jeunes ont expérimenté le chômage.



Interrogés au printemps 2001, la grande majorité des jeunes (60 %) citent comme priorité de leurs trois premières années après l'école la recherche d'un emploi stable, bien avant celle de faire carrière (26 %), ou encore de ménager sa vie privée hors travail (14 %). Pour atteindre cet objectif de stabilité, certains ont transigé sur le salaire, acceptant des emplois faiblement rémunérés au regard de leur diplôme.

Cependant, 42 % des bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur ont connu un parcours stable en emploi sans jamais être « déclassés du point de vue du salaire ». Les plus diplômés, les jeunes hommes, les enfants de cadres y sont sur-représentés.

Mais 14 % de ces jeunes, également, ont connu un parcours stable en emploi en étant toujours déclassés. Ce sont plus fréquemment des jeunes femmes, des enfants d'ouvriers et d'employés, diplômés du seul baccalauréat, mais aussi des diplômés de niveau bac + 3/4.

Par ailleurs, 7 % des bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur ont occupé un emploi déclassé avant d'accéder à un emploi non déclassé. Parmi eux, ceux qui avaient travaillé pendant leurs études se sont reclassés plus rapidement. Le déclassement salarial constitue parfois aussi l'issue de parcours marqués par le chômage ou la précarité. Ainsi, si 3 % de ces jeunes ont accepté un emploi déclassé après une période significative de chômage et dressent un bilan particulièrement amer sur leur parcours, 5 % ont accepté un emploi déclassé après avoir occupé un emploi non déclassé. Leur situation semble s'expliquer par le souci de réduire, au prix d'un moindre salaire, les incertitudes sur la durée du contrat et ils dressent un bilan plutôt positif de leur parcours.

Peut-on encore occuper des emplois qualifiés après un CAP ou un BEP ?

Les diplômes de niveau V (CAP, BEP, etc.) permettent moins que par le passé d'accéder à des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés. Cette évolution conduit à s'interroger sur les facteurs qui conditionnent l'accès des jeunes à un emploi qualifié au terme de leur formation initiale : détention effective du diplôme préparé, filière suivie (apprentissage ou lycée professionnel), spécialité préparée, etc.

L'analyse des trajectoires professionnelles des jeunes entrant sur le marché du travail en septembre 1992 et en septembre 1998 apporte des éléments de réponse. Ces trajectoires portent sur les trois ans qui suivent leur sortie du système éducatif et distinguent ainsi cinq situations : le chômage, l'inactivité, l'emploi non qualifié, l'emploi qualifié et l'emploi hautement qualifié.

Quelle que soit l'année et la population considérée, on observe une certaine récurrence des emplois occupés. Ainsi, le passage par un emploi qualifié (respectivement non qualifié) favorise le retour vers un emploi qualifié (respectivement non qualifié).

Être titulaire du diplôme favorise les transitions du chômage vers l'emploi, limite celles vers le chômage et peut même faciliter l'accès de certaines catégories de jeunes à un emploi de qualification supérieure. En revanche, le secteur d'activité associé au diplôme préparé a peu d'effet sur les intensités de transition. L'apprentissage, enfin, assure de meilleurs débuts professionnels que le lycée en termes de qualification et de stabilité des emplois.

La situation sur le marché du travail est meilleure pour les hommes que pour les femmes. Elle est de plus, en terme de qualification des emplois, plus favorable pour les sortants de 1992 que pour les sortants de 1998.

Trajectoires d'emploi précaire et formation continue

En permettant l'acquisition et le transfert de savoirs et en facilitant l'adaptation des travailleurs à la demande d'emploi des entreprises, la formation en cours de vie active (formation continue) est susceptible de freiner le développement de la précarité de l'emploi et d'aider à la stabilisation des trajectoires professionnelles les plus marquées par l'incertitude et le chômage.

Afin de permettre une meilleure approche de la précarité que la simple prise en compte de l'état professionnel à un moment donné, sept trajectoires professionnelles types caractérisent les actifs les plus exposés à la précarité sur la période 1997-2000, depuis des itinéraires dominés par le chômage, jusqu'à ceux marqués par la flexibilité de l'emploi (CDD, intérim).

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes situées sur ces trajectoires ont moins de chance que les autres (salariés « stables ») d'accéder à la formation. La durée de celle-ci, en moyenne plus longue, semble à première vue compenser ce handicap. Elle est également l'indice d'une formation plus qualifiante.



Ce constat globalement positif recouvre en réalité de profondes inégalités au sein de la population marquée par la précarité. En matière d'accès à la formation, les itinéraires dominés par les stages et contrats aidés ainsi que les emplois temporaires de la Fonction publique sont les seules catégories à se situer à un niveau comparable à celui des personnes bénéficiant d'une situation stable.

Les formations longues sont associées au chômage et principalement financées par l'État ; tandis que l'emploi flexible donne plutôt accès à des formations d'adaptation à l'emploi occupé, de courte durée. Ainsi, les salariés précaires ont à la fois moins de chances d'accéder à une formation financée par l'employeur que leurs homologues stables, et peu d'opportunités de suivre une formation qualifiante financée par l'État.

Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes

Depuis le début des années 1970, on assiste à une érosion du modèle de l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée comme « norme » d'emploi. Le développement rapide des « formes particulières d'emploi » au cours des deux dernières décennies en est le symptôme le plus visible. Le nombre d'intérimaires et de bénéficiaires d'un contrat aidé a été multiplié par quatre entre 1982 et 2001 ; le nombre des autres contrats à durée déterminée par trois. Si ces formes particulières d'emploi ne représentent encore qu'une part minoritaire de l'emploi total (15 % de l'emploi salarié privé en 2002), elles sont devenues pour beaucoup un passage obligé pour l'entrée dans la vie active. En 2002, parmi les personnes entrées depuis moins de cinq ans dans la vie active, une sur trois est employée avec un contrat temporaire.

Les évolutions sur les vingt dernières années de quelques indicateurs simples suggèrent que les conditions de l'insertion des jeunes se sont dégradées entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. Une plus grande flexibilité n'a pas permis de limiter la progression du chômage des jeunes. Il est plus fréquent de débiter par un emploi temporaire, mais celui-ci débouche de moins en moins sur un emploi en CDI. Les risques de perdre son emploi sont de plus en plus élevés pour les débutants. En outre, les inégalités se sont creusées entre les diplômés : la situation relative des personnes sans aucun diplôme par rapport aux plus diplômés est nettement plus difficile à la fin des années 1990 qu'au début des années 1980.

À nombre d'années d'études équivalent, l'accès à l'emploi semble plus aisé pour les diplômés de l'enseignement supérieur technique (comme les titulaires d'un DUT ou d'un BTS) que pour leurs homologues de l'enseignement général. L'avantage relatif des diplômés du technique secondaire est moins évident.

De la spécialité de formation au métier : le cas du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration-alimentation et du commerce

Le lien entre formation et métier dépasse largement le concept formel d'une adéquation mécanique, souvent démentie par les faits : il est possible d'accéder à un même métier à partir de spécialités de formation très différentes. Pour analyser ce lien, on se limite à des champs professionnels comportant *a priori* une correspondance entre spécialité de formation et métier (hôtellerie-restauration-alimentation, bâtiment, commerce).

D'autres facteurs que la spécialité de formation initiale s'avèrent également déterminants pour la spécialité professionnelle exercée par les jeunes débutants. L'origine sociale ou nationale se traduit par la transmission par la famille d'un capital social et culturel susceptible d'orienter le devenir professionnel. Les possibilités offertes par le marché régional du travail ou la position de chacun des sexes dans l'univers professionnel jouent également.

L'apprentissage ou l'expérience professionnelle au cours des études favorisent l'ancrage dans un métier proche de la spécialité de formation. À l'autre extrémité, l'absence de formation directe au métier exercé peut être palliée par l'expérience professionnelle antérieure ou par la formation continue.

Les débutants sans formation directe à leur spécialité souffrent de handicaps indéniables : itinéraire davantage marqué par le chômage et l'inactivité, emplois plus souvent précaires ou à temps partiel. La différence de salaires avec les autres débutants est en revanche assez minime et varie beaucoup selon les métiers. Leur relative insatisfaction professionnelle laisse entendre que la plupart occupe par défaut un poste à l'écart des débouchés naturels de leur spécialité initiale.

